

Les Fiches notions de la Corpo



Chers étudiants, ça y est, le semestre touche à sa fin. Mais pour bien profiter de l'été et éviter les rattrapages, la case des partiels semble inévitable !

Depuis maintenant 90 ans la Corpo Assas accompagne les étudiants dans tous les domaines de la vie universitaire, et pour cette année on vous propose des fiches notions. Ces fiches sont écrites par nos membres dans le but de favoriser l'entraide étudiante ainsi que de vous aider dans l'apprentissage de certaines notions clés d'une matière, sans reprendre le cours du professeur.

Effectivement, ces fiches sont là pour vous orienter, elles sont faites par des étudiants et ne sont en aucun cas un substitut à ce qui a été enseigné en TD ou en cours car elles ne se basent que sur les recherches et l'apprentissage personnelles de nos membres.

Si jamais il vous venait des questions, n'hésitez pas à nous envoyer un message sur la page Facebook Corpo Assas ou à contacter *Angèle Thiollier* ou *Lina Cherkaoui*.

Comment valider votre année ?

Pour les L1 :

Il faut tout d'abord rappeler que toutes vos notes se compensent. Pour valider de la manière la plus simple votre année, il vous faut valider votre bloc de matières fondamentales mais aussi votre bloc de matières complémentaires. Cependant, le calcul peut s'avérer plus complexe...

Chaque fin de semestre est marquée par des examens qui constituent l'épine dorsale de la validation de votre année. Bon nombre d'autres possibilités vous sont proposées pour engranger un maximum de points et limiter ainsi l'impact de vos partiels. Chacun de vos chargés de TD va vous attribuer une note sur 20 à l'issue du semestre. Vos TD de matières fondamentales comptent donc autant que l'examen écrit, lui aussi noté sur 20. Cet examen s'effectue en 3h et nécessite un exercice de rédaction. Sur un semestre, une matière fondamentale peut donc vous

rapporter jusqu'à 40 points. Seuls 20 points sont nécessaires à la validation de la matière. Pour valider votre bloc de fondamentales, il vous faut donc obtenir 40 points en additionnant vos notes de TD et vos notes aux partiels. Si toutefois vous n'obtenez pas ces 40 points, vous repasserez en juillet lors de la session de rattrapage, la ou les matières que vous n'auriez pas validée(s).

Attention : le passage par juillet annule votre note de TD obtenue dans la matière.

Pour les L2 :

Le principe est similaire, à la différence qu'il y a plus de matières fondamentales et plus de matières complémentaires.

Conclusion simple : travailler toutes les matières un minimum en mettant l'accent sur les TD et les matières fondamentales (les plus gros coefficients) vous permettra de maximiser vos chances de valider votre année du premier coup et ainsi éviter l'écueil des rattrapages de juillet.

Si, au sein même des unités d'enseignement, les matières se compensent, les blocs peuvent aussi se compenser entre eux à la fin de l'année. Ainsi, si vous obtenez une moyenne générale sur l'année de 10/20, votre passage est assuré.

En cas d'échec lors des sessions de janvier et de mai, une seconde chance vous est offerte en juillet.

Attention, contrairement aux idées reçues, les rattrapages ne sont pas plus faciles, ils sont connus pour être notés plus sévèrement. Toutes les matières des blocs non validés où vous n'avez pas eu la moyenne sont à repasser. S'il s'agit d'une matière à TD, la note de TD est annulée (même si vous avez été défaillant), de sorte que la note obtenue en juillet compte double (8/20 revient à 16/40). Les points d'avance acquis lors de l'année (points au-dessus de la moyenne lors de la validation d'un bloc) sont valables après les rattrapages et permettent donc la compensation finale comme décrite précédemment.

À noter que le jury peut vous accorder quelques points pour l'obtention de votre année, notamment dans le cas d'un étudiant sérieux en TD...
À bon entendeur !

Pour les L1, le passage en deuxième année peut aussi se faire en conditionnel, pour cela il vous faut valider les deux unités d'enseignement fondamental et une unité d'enseignement complémentaire tout en sachant que l'autre unité complémentaire sera à repasser en L2.

AVERTISSEMENT

Il est important de rappeler que les Professeurs et Maitres de conférence ne sauraient être tenus responsables d'une erreur ou d'une omission au sein des fiches de cours proposées, puisque ces dernières sont comme dit précédemment, réalisées, relues, et mises en page par des étudiants appartenant à la Corpo Paris Assas.

Relations Internationales

⚠ **Avertissement** : Cette fiche est réalisée par des étudiants à des fins d'entraide. Elle ne remplace pas le cours magistral ni les TD. Les professeurs et maîtres de conférence ne sauraient être tenus responsables d'une erreur ou omission.

Introduction — Objet et enjeux des RI

Deux objectifs fondamentaux

- **Obj. 1** : Comprendre les raisons qui ont permis de *pacifier* les relations interétatiques (réduction de l'anarchie internationale).
- **Obj. 2** : Proposer des grilles d'interprétation du monde post-Guerre froide à travers 4 scènes : interétatique, organisations internationales, société-monde, économie-monde.

Le monde va-t-il mieux ?

Les RI naissent en 1919, centrées sur la guerre et la puissance. Mais le monde a profondément changé :

- **Violence** : 18 fois moins de risque de mourir dans une guerre qu'en 1950. Les guerres sont plus courtes et moins meurtrières.
- **Pauvreté** : Taux d'extrême pauvreté passé de 42 % (1980) à ~10 % aujourd'hui grâce à la mondialisation.
- **Raymond Aron (1962)** : « loi tendancielle à la réduction de la force employée ».

Sécurité globale (1983)

Nouveau concept qui élargit la sécurité au-delà du militaire : économique, financière, droits de l'homme, environnementale, sanitaire. Reprend par les Nations unies.

Les 3 éléments de la nouvelle épistémologie de la sécurité

- **Nouvelle phénoménologie** : capitalisation des risques (terrorisme, cyber, IA...). La puissance cède la place à la sécurité.

- **Nouveaux concepts** : finalités, formes et moyens de la guerre ont changé. « La guerre est un caméléon » (Clausewitz).

- **Nouvelles normes** : les normes internationales deviennent un domaine de compétition entre États.

Partie I – La scène de la société interétatique

Section I – La souveraineté, principe organisateur

NOTION CLÉ

Souveraineté

Principe donnant à l'État la « compétence de la compétence ». Notion ambiguë : *commandement à l'intérieur, consentement à l'extérieur*. Principe évolutif et conditionné – non absolu.

A. LES 3 ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA SOUVERAINETÉ

POPULATION

- Citoyenneté (droit des femmes, citoyen européen...)
- Nationalité (contraintes démographiques, immigration)
- Lien évolutif et insoluble État/Nation

TERRITOIRE & FRONTIÈRE

- Exclusivisme territorial principal et provisoire
- Frontière : de l'intangibilité à l'inviolabilité
- Signification changeante selon les époques

ORGANISATION INTERNE

- **Art. 1 Pacte 1966** : droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.
- **Art. 2 §7 Charte ONU** : principe de non-ingérence (avec exceptions au Chap. VII).
- **R2P (2005)** : si l'État ne protège pas sa population, la communauté internationale doit suppléer.

B. LES PRÉROGATIVES INTERNATIONALES DE L'ÉTAT

- Conclure des traités · entretenir des relations diplomatiques
- Participer aux organisations internationales
- Immunité de juridiction et d'exécution
- **Réciprocité vs Équité** : le droit international déroge parfois à la réciprocité au profit de l'équité (abaissement droits de douane, subventions, règles environnementales différées).

Section II — Le monde westphalien

NOTION CLÉ

Monde westphalien

Né des Traités de Westphalie (1648), fin de la guerre de 30 ans. Caractérisé par la **raison d'État**, l'intérêt national et la **balance of power** (Kissinger). 5 vagues de création de l'État-nation : révolutions fr/us, Amérique latine, printemps des peuples 1848, décolonisation, fin URSS.

LA CENTRALITÉ DE L'ÉTAT — 3 MODES DE TRANSFORMATION

- **Par causalité** : changement imposé de l'extérieur. L'État = « maître des horloges ».
- **Par fonctionnalité** : nouvelles fonctions que seule la puissance publique peut assumer.
- **Par intentionnalité** : l'État stratège qui fixe des horizons d'attente.

Section II (suite) — L'intérêt & la puissance comme référents

AUTEUR	APPORT
MORGENTHAU	« Interest is defined as power » · 9 critères de puissance · vision agrégative
ARON	Réduit à 4 critères · la puissance = acte de volonté · <i>Pax Atomica</i>
SUSAN STRANGE	Puissance structurelle : sécurité · économique · financière · culturelle
JOSEPH NYE (1990)	<i>Soft power</i> : diffuser valeurs, culture, langue = puissance non-coercitive
WALTZ (1979)	La sécurité (et non la puissance) = plus petit dénominateur commun des États
ALLISON	L'intérêt national = somme des intérêts particuliers des segments de l'administration (crise de Cuba)

Section III — L'anarchie tempérée des rapports interétatiques

A. SYSTÈME / SOCIÉTÉ / COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

NOTION CLÉ · HEDLEY BULL

Société anarchique

Société internationale = construction *consciente* et *autorégulée* par le droit international public. « Pacta sunt servanda ». Ni pure anarchie, ni ordre parfait : **hostilité et amitié cohabitent.**

- **Système international (Waltz)** : vision déterministe, contraintes structurelles priment.

- **Société internationale (Bull)** : États codifient volontairement leurs relations depuis le XVIe s. (Grotius → DIP).

- **Communauté internationale** : normes s'imposant aux États même sans leur consentement. Mécanismes de *naming & shaming*.

B. LES INSTRUMENTS DE RÉGULATION

- **DIP** : réduction des rapports de force. Fonction régulatrice malgré ses imperfections.

- **Normes (Krasner)** : « critères de conduite définis en termes de droits et d'obligations ». Origine privée, diffusion publique.
- **Régimes internationaux** : principes, règles et procédures autour desquels convergent les attentes des États.
- **Institutions (Keohane)** : réduisent coûts de transaction, favorisent transparence et confiance.
- **Désarmement / Arms control** : maîtrise concertée des armements. Jus in bello → jus ad bellum.
- **Règlement pacifique** : voie diplomatique (bons offices, médiation, enquête, conciliation) + décisions obligatoires (arbitrage, CIJ, CPI).

C. LA SÉCURITÉ COLLECTIVE — SDN → ONU

SDN (1919) : arbitrage + désarmement + sécurité collective. Échec : non-universelle, USA absents, mécanismes trop rigides.

ONU (1945) : Ch. VI (règlement pacifique), Ch. VII (sanctions graduées), missions de maintien de la paix. 71 missions depuis 1948. 50 % de succès des accords de paix après 1990.

D. COOPÉRATIONS POLITIQUES

- **Balance of power (Morgenthau)** : mécanisme conservateur, défensif, automatique et instable. 4 instruments : dissuasion, alliances, diviser pour régner, compensation.
- **Dissuasion nucléaire (Pax Atomica)** : 3 conditions : vulnérabilité mutuelle acceptée + capacité de seconde frappe + négociation permanente.
- **Alliances** : double intérêt extérieur (sécurité partagée) et intérieur (zones de paix). Pax Democratica.
- **MDCS** : mesures de confiance — notification, observation, calendriers, vérification, transparence budgétaire.
- **Complexes de sécurité (Buzan)** : la sécurité devient un bien commun partagé.

Partie II — La scène des organisations

internationales

Evolution : 30 OI avant 1914 → 70 en 1939 → ~300 aujourd'hui. Distinction :

OI DE COOPÉRATION

- Domaines de compétences larges
- Pouvoirs décisionnels réduits
- Ex : ONU, OMC, FMI

OI D'INTÉGRATION

- Domaines réduits mais autonomie forte
- Fusion d'intérêts des États
- Ex : Union européenne

Section I – Théories de la coopération et de l'intégration

THÉORIE	AUTEUR	PRINCIPE
Néo-institutionnalisme	AXELROD / KEOHANE	Coopération = solution rationnelle sur le LT (dilemme du prisonnier). Les institutions réduisent coûts de transaction.
Intergouvernementalisme	HOFFMANN / KEOHANE	Les États mettent leur souveraineté en commun = multiplicateur de puissance. « Interstate bargaining ».
Fonctionnalisme	MITRANY	Transfert de compétences par fonctions à des organismes supranationaux.
Néo-fonctionnalisme	ERNST HAAS	Spill-over effect : engrenage de coopérations. Incrementalisme + consensus + indirection.
Fédéralisme participatif	QUERMONNE / CROISAT	Coopération verticale (fédération ↔ locales) et horizontale (entre locales).

Section II – L'Union européenne (OPNI)

Jacques Delors : « objet politique non identifié ». Triangle institutionnel :

- **Commission** : monopole d'initiative, gardienne des traités, indépendante des États.

→ **Conseil** : principal législateur + exécutif. Vote à majorité simple, qualifiée (55% États / 65% pop.) ou unanimité.

→ **Parlement européen** : codécision (Lisbonne), contrôle budgétaire, avis conformes.

Droit communautaire : Applicabilité directe (*Van Gend en Loos*, 1963) · Primauté (*Costa c/ ENEL*, 1964) · Hiérarchie : traités → règlements → directives → décisions.

Section III — Défense européenne : entre ambition et réalité

« Un géant économique,

Handicaps : géographie divergente · histoires coloniales et militaires différentes · contraintes institutionnelles (armée parlementaire en All. vs domaine réservé en Fr.) · neutralité de 4 États · OTAN dominant.

Étapes clés : Acte unique 1986 (UEO) → Maastricht Art. J-4 → Missions de Petersberg (1992) → Saint-Malo 1998 → IESD → PESCO 2017 (44 projets) → E2I (Macron, 2017).

Partie III — La scène de la société-monde

Section I — Le monde post-westphalien

AUTEUR	CONCEPT	IDÉE CENTRALE
BURTON	Société-monde	Toile d'araignée vs boules de billard. RI = satisfaire besoins fondamentaux des hommes, pas seulement des États.
ELIAS	Société des individus	Filet d'interdépendances. Paradoxe : + d'autonomie individuelle mais - d'influence sur l'environnement devenu trop vaste.
ROSENAU (1990)	Turbulences	Disparition du monde des États. Rupture de l'allégeance citoyenne exclusive. Identités multiples + identité globale émergente.

Section II — Droits de l'homme et gouvernance globale

ÉVOLUTION DE LA DIPLOMATIE DES DH

- **3 âges des DH** : 1er = droits individuels · 2e = droits-créances · 3e = droit à la paix et au développement.

- **Instances** : Conseil des droits de l'homme (2006, 47 membres) · Comité des droits de l'homme (1966) · Haut-Commissaire (1993).

- **Droit d'ingérence** → **R2P** : Kouchner/Bettati 1987 → Résolutions ONU 1988-1991 → R2P 2001/2005. Passage de la non-ingérence à l'obligation de justifier la non-intervention.

NOTION CLÉ

Gouvernance globale (Rapport Brandt, 1995)

« La somme des différentes façons dont les individus et les institutions, publiques ou privées, gèrent leurs affaires communes. » 4 discours : clôture de l'espace · mondialisation · écologie · devoir d'intervention humanitaire.

LES ONG — 3 ÂGES

- **1er âge (1815-1960)** : London Peace Society, Croix-Rouge (1863, Dunant après Solférino). Coopération forte avec les États.

- **2e âge (années 60)** : aide au développement, ONG laïques (OXFAM), missionnaires, anticapitalistes.

- **3e âge (post-GF)** : professionnalisation — MSF, Architectes SF. Spécialisation, maîtrise des instruments financiers. Complémentaires au politique.

Partie IV — La scène de l'économie-monde

Section I — La mondialisation économique

BRAUDEL situe les origines au XVe s. (Méditerranée → Atlantique → mondial).

L'économie-monde = « fragment de l'univers économiquement autonome ». La révolution industrielle (XIXe s.) mondialise le capitalisme.

LES 4 VECTEURS DE LA MONDIALISATION

- **Marchandisation** : intégration de l'agriculture, des services, de la culture dans les flux d'échange.

- **L'échange international** : ~20 000 Md\$ soit 1/4 du PIB mondial. GATT (1947) → OMC (1994), clause de la nation la plus favorisée.

- **Innovation technologique** : 4e facteur de production (Silicon Valley). Crée des disparités mais aussi des moteurs de croissance.

- **Finance mondiale** : 5 300 Md\$/jour sur les marchés des devises. Règle des 3 D : Décloisonnement · Désintermédiation · Déréglementation.

LES 4 ÉTAPES DE LA RÉGIONALISATION

STADE	CONTENU	EXEMPLE
Zone de libre-échange	Abolition progressive des droits de douane	AELE, ALENA
Union douanière	+ Tarif douanier extérieur commun	Zollverein, MERCOSUR
Marché commun	+ Libre circulation hommes/capitaux	CEE initiale
Union économique	+ Coordination politiques éco/monétaires · monnaie unique	UEM / Euro

Section II – Gouvernance économique et financière

FMI (1944)

- Organisme de crédit mutuel
- Mission : changes, liquidités, anticipation
- Plans d'ajustement structurels
- Prêteur en dernier ressort

BANQUE MONDIALE / BIRD

- Financement reconstruction & développement
- 2e guichet : AID (pays en dev.)
- IDE > APD (4,5x supérieurs)

OMC (EX-GATT)

- 164 membres · 90% du commerce mondial
- Clause nation la plus favorisée · multilatéralisation des accords bilatéraux
- Organe de Règlement des Différends (ORD) — saisi uniquement par les États

Section III — Les 4 modèles de capitalisme libéral

MODÈLE	CARACTÉRISTIQUE
Anglo-saxon	État au service du marché. Législation sociale minimale mais antitrust fort. Flexibilité.
Japonais	Coordination public-privé (MITI). Holdings pyramidaux. Sous-traitance structurée.
Latin (Fr.)	Tutelle publique forte. État palliatif et arbitre social. Dirigisme historique.
Rhénan	Économie sociale de marché. Dialogue social (cogestion). Syndicalisme apolitique.

Tendance : sous hégémonie américaine, convergence vers le modèle anglo-saxon. *Soft power* économique (Gilpin 1987 / Nye 1990) + puissance structurelle de Susan Strange (sécurité · économique · financière · **culturelle**).

Section IV — Résistances au marché & dialogue Nord-Sud

- **Théories de l'impérialisme (Hobson, Lénine)** : capital financier + grandes entreprises → expansion impérialiste.
- **Dependencia (Samir Amin)** : les pays du Sud subissent une spécialisation inégale. Pas d'effet d'entraînement local.
- **Bandung (1955)** : acte de naissance du Tiers-Monde. Non-Alignement (1961). Groupe des 77.
- **3 revendications Sud** : stabilisation prix M.premières · préférences généralisées · augmentation APD (cible : 1% PIB, rarement atteint).
- **NOEI (1974)** : Programme d'action Nouvel Ordre Économique International.

Conclusion – Synthèse des 4 scènes



« La coopération devient

SCÈNE	ACTEUR CENTRAL	LOGIQUE DOMINANTE	LIMITE
Interétatique	État souverain	Sécurité > Puissance. Coopération rationnelle.	Anarchie résiduelle
OI	OI / UE	Multilatéralisme. Spill- over fonctionnel.	Autonomie réduite, dépend des États
Société- monde	ONG, individus	DH, environnement, gouvernance globale.	Soft law, peu contraignant
Économie- monde	Firmes transnationales, marchés	Mondialisation, régionalisation, innovation.	Inégalités, recul de l'État

4 défis pour l'avenir : restauration de l'hégémonie politique dans les États faillis · résistance des normes occidentales à la désoccidentalisation · adaptation de l'autorité publique face aux acteurs privés et à l'économie 4.0 · menaces numériques et cyber sur l'ordre des États.